



Confédération paysanne
de l'Ardèche

Syndicat pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleuses et travailleurs

Motion pour l'arrêt des contrôles PAC « Mise à disposition » proposée par la Confédération paysanne 07 Session du 1^{er} Octobre 2026 à Privas

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche réunis en session le 1^{er} Octobre 2026 sous la présidence d'Aurélien Mourier, délibérant conformément aux dispositions en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE

- L'État (sur demande de l'Europe) a instauré depuis 2 ans une nouvelle règle contrôlant la « mise à disposition » des surfaces déclarées par les paysannes et les paysans, leur imposant de donner la preuve de l'accord du propriétaire sur les surfaces utilisées et déclarées à la PAC
- La majorité des terres agricoles en Ardèche sont utilisées par les paysan.nes sans titre de propriété mais via un bail rural (écrit ou verbal) ou une mise à disposition gratuite tacite.
- La mise en valeur agricole des terres, que ce soit par les productions végétales ou les filières d'élevage, est le premier moyen de lutte contre les incendies (bandes tampon, entretien de paysages ouverts limitant la propagation du feu,...)
- La pratique du pastoralisme, très touchée par cette règle du fait du morcellement administratif important des surfaces mise en valeur, est très importante en Ardèche : importance économique, sociale, alimentaire et d'entretien des territoire
- Les propriétaires ont une responsabilité dans l'usage des terres agricoles et des espaces pastoraux, au regard notamment des enjeux de souveraineté alimentaire
- Les fermiers peuvent avoir des difficultés d'obtenir des documents signés de la part des propriétaires

DEMANDENT À L'ETAT :

- L'arrêt immédiat de l'obligation pour les paysannes et les paysans de justifier de la « mise à disposition » dans le cadre de la PAC
- De rappeler à TOUT-E PROPRIETAIRE la nécessité d'exploiter par lui.elle ou de faire exploiter par un tiers ses terrains agricoles dans un objectif de production locale mais également d'entretien et de lutte contre les incendies